

RÈGLEMENT DU CONCOURS Gagner un entretien de votre voiture d'une valeur de 350 €

Article 1

Le concours « Gagner un entretien de votre voiture d'une valeur de 350 € », ci-après dénommé « le Concours », est un concours gratuit organisé par la société D'leteren Automotive SA/NV SA, ci-après dénommée « **l'Organisateur** », dont le siège social est établi à 1050 Bruxelles, rue du Mail 50 et dont le numéro d'entreprise est le 0466.909.993.

Le Concours débute le 01/06/2025 à 7h pour se terminer 31/12/2025 à 23h59 et se déroule sur le territoire belge uniquement.

Ce règlement fixe les conditions générales de participation en vigueur pour le Concours.

Article 2

La participation au Concours implique l'acceptation entière et inconditionnelle des dispositions du présent règlement, en ce compris tout changement qui pourrait y être apporté ultérieurement.

La participation au Concours est gratuite et se fait sans obligation d'achat.

La participation au Concours est ouverte à toute personne physique ayant atteint l'âge de 18 ans et domiciliée en Belgique. Ne peuvent participer au Concours : les personnes ayant collaboré à l'organisation du Concours, les employés directs ou indirects de l'Organisateur et de ses entreprises liées ainsi que les membres de la famille des personnes précitées vivant sous le même toit que ces dernières.

La participation est strictement nominative et limitée pendant toute la durée du Concours à une seule participation par personne. Le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs noms ou pour le compte d'autres participants.

Les participations organisées au Concours seront considérées comme abusives et auront automatiquement comme suite l'annulation de ces participations.

La participation à l'aide d'un programme autre que le programme proposé par l'Organisateur est interdite et amènera à l'exclusion, et aux éventuelles poursuites judiciaires pour infraction aux droits d'auteur. La participation au Concours implique une attitude loyale ainsi que le respect absolu du présent règlement et des droits des autres participants.

La violation d'une des règles précitées ou les cas d'abus et de tromperie seront sanctionnés par la disqualification de plein droit du participant pour l'ensemble de ses participations et pour toute la durée du Concours.

Article 3

Le Concours est annoncé via e-mail et les médias sociaux.

Pour participer au Concours, le participant doit remplir, de manière lisible, correcte et complète, un formulaire de participation disponible via internet. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des problèmes techniques liés au formulaire de participation mis à disposition.

Les formulaires incomplets, incorrects, illisibles ou copiés ne seront pas acceptés.

Une chance de gagner sera attribuée à toute participation valable.

Article 4

Le Concours comporte les procédures/question suivantes :

1. Un e-mail de confirmation : après avoir pris rendez-vous en ligne pour un entretien chez une concession de D'leteren Mobility Company, le client reçoit un lien vers la page du concours, pour participer au concours : dieterenmobilitycompany.be/win
2. Un formulaire sur la page du concours : le formulaire est obligatoire pour confirmer la participation au concours. Y sont demandées au participant les informations suivantes : prénom, nom, plaque d'immatriculation, adresse e-mail, question subsidiaire, case à cocher pour accepter le règlement du concours.
3. Une question subsidiaire : Combien de personnes vont participer au concours ce mois-ci ? Le mois commence au premier jour du mois (07:00) et se termine le dernier jour du mois (23:59) au cours duquel le participant participe au concours.

Article 5

Les gagnants sont les participants qui a pris un rendez-vous en ligne et ont eu la réponse la plus proche à la question subsidiaire.

Le concours est limité à deux (2) gagnants par mois, qui gagneront chacun un entretien d'une valeur de 350 € (hors réparations ou dommage imprévu), dans une concession de D'leteren Mobility Company.

En cas d'ex-aequo, sera désigné comme gagnant, celui qui aura soumis son formulaire de participation en premier lieu. Au besoin, le gagnant final sera tiré au sort parmi les gagnants ex-aequo.

Les gagnants seront tenus personnellement au courant par l'Organisateur par l'envoi d'un courrier à l'adresse électronique reprise dans son formulaire de participation.

Article 6

Chaque gagnant remportera un entretien de leur voiture d'une valeur de 350 € dans une concession de D'leteren Mobility Company, hors réparations ou dommage imprévu.

Lors de l'identification du gagnant, celui-ci devra présenter une copie de sa carte d'identité. Si les données reprises sur le formulaire de participation ne sont pas identiques à celles se trouvant sur sa carte d'identité, le prix ne lui sera pas remis. Il est de la seule responsabilité du participant de s'assurer que les informations qu'il fournit lors de sa participation, notamment ses coordonnées, sont correctes et sincères, et qu'elles lui permettront de participer au Concours et, le cas échéant, de bénéficier du prix qu'il aurait gagné.

Le prix doit être réceptionné dans le délai mentionné dans le courrier (électronique) adressé au gagnant, à défaut de quoi il sera perdu.

Le prix est personnel, indivisible, non échangeable en numéraire et non cessible à un tiers. Il devra être accepté tel que décrit ci-dessus.

L'Organisateur n'offre aucune garantie à propos du prix et ne peut être tenu responsable des accidents ou des dommages qu'il pourrait (in)directement occasionnés.

Article 7

L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable pour les données erronées communiquées par le participant (comme par exemple, une adresse incorrecte ou inconnue du participant).

Si des circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté le justifiaient, l'Organisateur se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de mettre fin au Concours, ce sans être tenu au paiement d'une quelconque indemnité à l'égard d'un participant ou même d'un tiers.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de l'indisponibilité du site internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toute données, des conséquences de tout virus, anomalie, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception, de leur détérioration ou de leur livraison avec retard.

Le(s) réseau(x) social(aux) utilisées ne peuvent être associé au Concours ni en être tenu(s) responsable.

Article 8

Toute plainte relative au présent Concours doit être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables qui suivent la fin de celui-ci, au siège social de l'Organisateur.

En aucun cas, les plaintes ne pourront être traitées oralement ou par téléphone. Les plaintes émises hors délai et non formulées par écrit ne seront pas traitées. Les plaintes qui ne sont pas formulées par écrit ou ne respectent pas les termes spécifiés ci-dessus ne seront pas traitées.

Article 9

Les données à caractère personnel collectées sont traitées conformément aux dispositions légales applicables. L'Organisateur, est le responsable du traitement de ces données.

En cas de confirmation de l'opt-in, les coordonnées des participants pourront être reprises dans une base de données et seront le cas échéant destinées à être utilisées à des fins commerciales et publicitaires par l'Organisateur.

Des informations concernant les types de données traitées, les finalités de traitement et l'exercice des droits en la matière (droit d'accès, droit à la portabilité des données, droit de rectification, droit à

l'oubli, droit d'opposition au marketing direct, droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité de la protection des données) sont renseignées dans notre [Note d'information sur la protection des données](#) consultable sur notre site internet.

Pour toute question concernant le traitement de vos données personnelles, veuillez contacter l'Organisateur par voie électronique à l'adresse suivante : customercare@dieteren.be.

Article 10

Le règlement est disponible sur la page dieterenmobilitycompany.be/win.

Tous les frais de participation au Concours (déplacements, téléphone, connexion Internet,...) sont entièrement à charge du participant. En aucun cas les participants ne peuvent réclamer les frais de participation à l'Organisateur.

La réponse qu'il convient d'apporter à une situation non envisagée par le présent règlement sera apportée par l'Organisateur. Sa décision ne sera pas susceptible de recours.

Le présent règlement est soumis au droit belge et tout litige relatif à son application relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.
